Producteurs Distributeurs Consommateurs Acteurs marchés

Numériser vos comptages pour améliorer l'accès aux données

RTE modernise les dispositifs qui relèvent les données de vos compteurs en utilisant le *protocole IP* (internet) : la numérisation de ces interfaces vous permet d'accéder à vos données en proche temps réel.

Valorisez votre activité sur le marché de l'électricité et facilitez les opportunités de vos partenaires, tout en contribuant à l'équilibre offre/demande du système électrique.

Inclus dans votre redevance comptage

Qui contacter :

Votre interlocuteur commercial

La prestation

Le Protocole Internet (IP)

L'interface de communication permet de relever à distance les données enregistrées par vos compteurs. Pour communiquer, ces dispositifs sont branchés directement sur le *réseau historique commuté* (RTC). La numérisation de ces dispositifs permet désormais de communiquer via Internet (comptage IP). Cette évolution vous prémunit de l'obsolescence du système de communication RTC actuellement en place.

Effectuer les travaux de modernisation

RTE confie la réalisation de cette intervention, d'une à plusieurs heures par point de comptage, à une société prestataire. Les travaux peuvent être réalisés, à titre indicatif, dans un délai 4 mois à compter de votre demande.

L'intervention peut impacter la disponibilité du comptage: le cas échéant, les données manquantes sont remplacées conformément aux dispositions contractuelles (historique, autre système de mesure…).

Accéder aux données via le comptage IP

Le comptage en IP vous permet d'accéder à vos données en proche temps-réel, par période de 1 ou 10 minute(s). Par ailleurs, vous conservez l'accès à vos données en local via le bornier client.

Suite à la numérisation de vos comptages, vos données ne pourront plus être relevées via le réseau RTC. Les outils informatiques de collecte de votre société et de vos partenaires (responsables d'équilibre, fournisseurs...) doivent être compatibles avec les services de données liés au réseau IP, accessibles via API (interface de programmation informatique).

RTE peut modifier, à votre demande, les codes de télérelève en amont de l'intervention. Cette interruption temporaire et préventive permet de s'assurer que l'ensemble des utilisateurs de la donnée (internes et partenaires) ont été identifiés et peuvent anticiper ce changement.

RTE vous apporte, sous 6 semaines, une visibilité sur le planning de réalisation.

OFFRES COMPLÉMENTAIRES

- Accéder à vos données de comptage
- Accéder au soutirage et à l'injection physiques de votre site

EN SAVOIR +

- Le comptage

LES CONDITIONS

Pour bénéficier de ce service, vous devez :

- être titulaire d'un Contrat d'Accès au Réseau ou d'un contrat de service de décompte,
- vous assurer que l'ensemble des utilisateurs de la donnée est associé à cette évolution,
- formuler à RTE votre demande de numériser vos comptages ou donner votre accord suite à une sollicitation.

L'intervention nécessite :

- un accès facilité à l'armoire de comptage des équipes mandatées par RTE lors des différentes phases du chantier,
- la réalisation d'un plan de prévention dans un délai compatible avec le planning de réalisation proposé.